EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

24 h sur 24 : 1 800-561-8273

789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5 Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613-996-6666 (frais virés)

Nom chimique: Composé d'acide borique (H₃BO₃) avec monoéthanolamine ; solution aqueuse de polyborate

Usages du produit : Solution de micronutriments **N° ENR.** : 2009050B – Loi sur les engrais

N° FS: 2009050B-12b-LPI **Révisions à la FS**: Les section 1 **Date de publication**: 09/17**/**12 **Remplace**: 08/14/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler les valeurs. Il est conseillé de porter de l'équipement de protection des yeux et des gants pour manipuler le produit.

Ce produit est une solution claire jaune pâle ou incolore, ayant une légère odeur. Les principales voies de pénétration sont le contact avec les yeux ou avec la peau.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unités)
Bore (B)	10,00	Mélange	non inscrit
Autres ingrédients, incluant	90,00		
Composé d'acide borique (H ₃ BO ₃)		26038-87-9	non inscrit
Monoéthanolamine		141-43-5	7.5 mg/m ³
Eau		7732-18-5	non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne

porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un

médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à

20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire

boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou

d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800-561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a aucun antidote connu, traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) : Ne produira pas d'étincelles.

Limites d'inflammabilité (LII et LSI) : Non établies

Agents d'extinction : Considéré non combustible, utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit

chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Produits de combustion dangereux : Peut dégager des oxydes d'azote et d'autres produits dangereux inconnus.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en

circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des

digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination du réseau d'approvisionnement en eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements :

Ventiler la zone touchée. Éviter de respirer les brouillards. Absorber le liquide déversé immédiatement sorbant et le mettre dans un contenant qui convient pour une application terrestre possible, selon les directives de l'étiquette, ou pour une élimination appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION: Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : Porter des gants et des lunettes de protection pour manipuler le produit. Garder hors de la portée des enfants et loin des

aliments et de la nourriture pour animaux. Utiliser dans un endroit adéquatement ventilé. Porter un respirateur NIOSH approuvé pour les brouillards et les vapeurs. Porter des gants, des vêtements, une combinaison résistant aux produits chimiques ou un tablier imperméable. Il est conseillé de porter de l'équipement de protection des yeux et des gants pour manipuler le produit non dilué. Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants

avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Entreposage : Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière directe du soleil. Garder les contenants fermés hermétiquement

quand on n'utilise pas le produit. Peut être entreposé dans un local non chauffé. Éviter de laisser geler le produit. Ne pas

contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie : Non requise en temps normal.

Protection respiratoire: Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur

NIOSH/MSHA approuvé contre les vapeurs organiques avec des cartouches pour filtrer les vapeurs la poussière, le

brouillard et la fumée.

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter

des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

2-aminoéthanol 6 mg/m³ 7,5 mg/m³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Solution claire jaune pâle ou incolore, ayant une légère odeur.

Solubilité : Complète

Poids spécifique (eau = 1): 1,32 g/ml Masse volumétrique apparente : 1,32 kg/L pH: 8,0 (absolu)

Tension de vapeur (mm): Non établie Point d'ébullition: >93,4°C (>200 °F)

Pourcentage de volatilité : Non établi Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non établi

Remarques: Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable

Conditions à éviter : Chaleur excessive.

Substances incompatibles: Agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut dégager des oxydes d'azote et d'autres produits dangereux inconnus.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) : > 5000 mg/kg Irritation des yeux (lapin) : Peut causer une légère irritation

Inhalation CL_{50} (rat femelle): Non établie

Potentiel carcinogène: Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

Organes ciblés : Aucun

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 5000 mg/kg Irritation cutanée (lapin) : Peut causer une légère irritation Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie

PAGE 2 de 3

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en disposant des déchets.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Le contenant est recyclable et il faut en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM: NON RÉGLEMENTÉ.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U.: COMPOSÉS D'ENGRAIS (ENGRAIS MANUFACTURÉS) NOI, LIQUIDE; (NMFC 68140;

SUB 6: CLASSE: 70)

Description IMDG: NON RÉGLEMENTÉ.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport aérien.

15.	RÉGLEMENTATION					
Cla	ssement des dangers selon la NF	PA et la HMIS NFPA		HMIS		
		1 Santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité	0 Moindre 1 Légère 2 Modérée 3 Élevée 4 Grave	1 Santé 0 Inflammabili 0 Réactivité B ÉPI	té	
	ssement des dangers/signalemen égorie de danger SARA III :	t SARA Immédiat O Différé N	Feu Réactif	N N	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
SA	antité à déclarer selon U.S. CERCL. RA, Titre III, section 313 Non insci cription au registre RCRA : Non ins	it				

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS: Les section 1 révisée

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires Révisé par : Santé écologiques et Sécurité

Borosol est une marque de commerce des déposée de Loveland ProductsCanada, Inc.

Limitation de responsabilité: Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.